

#### PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE – ALPES - CÔTE D'AZUR

# Communiqué du 21 septembre 2016 de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur, Service Régional de l'Alimentation

## Situation des foyers de flavescence dorée de la vigne au 21 septembre 2016

Les prospections visant à la détection de symptômes des jaunisses de la vigne (flavescence dorée et bois noir) sont en cours dans de nombreux secteurs.

Le nombre de parcelles atteintes indiqué ci-dessous est indicatif et provisoire (le bilan définitif ne pourra être dressé qu'à la fin de la prospection).

La vigilance s'impose en tous secteurs, signalez tout symptôme suspect à la DRAAF-SRAL (<u>sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr</u> ou 04 90 81 11 00) ou à la FREDON PACA (<u>surveillance@fredonpaca.com</u> ou 04 90 27 26 79).

Les résultats d'analyses actuellement disponibles font apparaître les contaminations suivantes :

## 1- Dans la région Provence Alpes Côte d'Azur :

#### - Département des Bouches-du-Rhône :

Commune	Nouvelles parcelles confirmées positives FD entre le 13 et le 21 septembre	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2016 jusqu'au 12 septembre	Remarques
Aurons	2		
Eyguières		1	
Lambesc	7	19	
Le Puy Ste Réparade		1	
Orgon	1	1	
Rognes	1	15	
Sénas	2		
Venelles		1	Nouvelle commune contaminée
TOTAL provisoire	13	38	
Nombre total de parcelles confirmées positives FD	51		

## - Département du Var :

Pas de parcelle contaminée identifiée à ce jour dans le département.

## - Département de Vaucluse :

Commune	Nouvelles parcelles confirmées positives FD entre le 13 et le 21 septembre	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2016 jusqu'au 12 septembre	Remarques
Bedoin	1	1	Nouvelle commune contaminée
Buisson		11	
Cadenet	6	1	
Courthezon		23	
Faucon	4		
Jonquières	1	1	
Lourmarin	1		Nouvelle commune contaminée
Malaucène	1		
Orange	2	1	
Piolenc	1		
Puyméras	10		
Rasteau	1		
Roaix		2	
Séguret	1	5	
Vaison la Romaine	3	3	
Villedieu	12	21	
Visan	2		
TOTAL provisoire	46	69	
Nombre total de parcelles confirmées positives FD	1:	15	

Nombre total de parcelles identifiées comme contaminées en PACA au titre de la campagne 2016, au 21 septembre : 166 parcelles sur 25 communes. 32 % des résultats d'analyses sont positifs pour la flavescence dorée (sur 524 résultats transmis par le laboratoire).

#### 2- Dans la région Auvergne - Rhône Alpes :

Informations transmises par la DRAAF-SRAL Auvergne – Rhône Alpes

## - Département de l'Ardèche :

Les premières contaminations ont été détectées sur les communes de St Marcel d'Ardèche et de Viviers.

## - Département de la Drôme :

Les communes suivantes sont confirmées comme contaminées à ce jour :

Commune	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2016 jusqu'au 21 septembre		
Mirabel aux Baronnies	18		
Nyons	2		
Piegon	6		
Pierrelongue	1		
Ste Euphémie sur Ouvèze	2		
Ste Jalle	2		
St Maurice sur Eygues	9		
St Pantaléon les Vignes	2		
Taulignan	1		
Tulette	3		
Vercoiran	1		
Vinsobres	10		
Total provisoire	57		

## Rappel : Visites de parcelles touchées par la flavescence dorée

Afin d'aider techniciens et vignerons à reconnaître les symptômes de flavescence dorée, des visites de parcelles fortement touchées vous sont proposées :

## ➤ le lundi 3 octobre sur le secteur Lambesc-Rognes à 13 h 30

Lieu de rendez-vous : parking de l'Hostellerie des vins de Rognes (nouvelle cave coopérative, chemin de Brès, à droite au 1er rond point en venant d'Aix en Provence).

### Attention : changement de date :

> le mercredi 5 octobre à Buisson à 13 h 30

Lieu de rendez-vous : parking du boulodrome, D51 à Buisson (sur la gauche au rond-point d'entrée de Buisson en venant de St Maurice sur Eygues)

Visites organisées en collaboration avec la FREDON PACA, les Chambres d'Agriculture et les caves coopératives.

La vigilance s'impose en tous secteurs, signalez tout symptôme suspect à la DRAAF-SRAL (<u>sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr</u> ou 04 90 81 11 00) ou à la FREDON PACA (<u>surveillance@fredonpaca.com</u> ou 04 90 27 26 79).

## Elimination des repousses de porte-greffe

Les repousses de *Vitis* ensauvagés (plants « américains », utilisés comme porte-greffe) font courir un risque important de recontamination au vignoble. En effet, ces plantes très vivaces, qui se développent sur les talus, les bords de route, les bords de cours d'eau, ... ne présentent pas de symptômes en cas de contamination par la flavescence dorée (au plus un léger jaunissement ou une légère crispation des feuilles sur certains pieds). Ce sont d'excellentes plantes hôtes pour les cicadelles, d'autant plus qu'elles ne sont généralement pas traitées.

C'est le moment de les éliminer pour protéger votre vignoble, soit par un arrachage soigné (à renouveler éventuellement en cas de repousse ultérieure), soit par dévitalisation chimique en sève descendante (en pulvérisation ou en badigeon sur une plaie de coupe).

En cas de dévitalisation chimique par <u>pulvérisation</u>, veillez à respecter les conditions de l'arrêté du 12 septembre 2006, notamment les zones non traitées.

Il est indispensable de les éliminer dans les parcelles de vigne, notamment dans les parcelles qui ont déjà été contaminées par la flavescence dorée.

Attention aux souches mal arrachées, la plante est contaminée des feuilles aux racines ! : la repousse de porte-greffe constitue dans ce cas un réservoir invisible de maladie au sein même de la parcelle.







Le courrier adressé au service, doit l'être sous forme impersonnelle